

2020-63

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2020**

Objet : Evolution des modalités d'accès de la FFPT-CFTC à la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Lamy KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI,

Etaient absents et excusés : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Evolution des modalités d'accès de la FFPT-CFTC à la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial (BIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 2005.05 du 14 avril 2005 relative à l'abonnement de la FNACT-CFTC à BIP (Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales) sur Internet,

Vu la délibération n° 2008.36 du 6 juin 2008 relative à la prolongation de l'abonnement de la FNACT-CFTC à BIP jusqu'au 31 décembre 2011,

Vu la délibération n° 2011.39 du 20 juin 2011 relative au renouvellement de la convention avec la FNACT-CFTC pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n°2016.54 du 26 septembre 2016 approuvant le renouvellement de la convention d'abonnement à BIP, la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial, de la FNACT-CFTC pour la période 2017-2021,

Considérant la mise en place d'un nouveau dispositif d'authentification des accès au site internet et applications du CIG petite couronne visant à sécuriser ces accès à compter du second trimestre 2021 sous réserve de disponibilité du service,

Considérant le changement de dénomination du syndicat FNACT-CFTC en **FFPT-CFTC**.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} - APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention ci-annexée fixant les termes de la mise à disposition de la Banque d'information pour le personnel territorial (BIP) via internet,

Article 2 - AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention.

 Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne